
[Imprimer](#)

Boulogne-Billancourt : des travaux préparatoires des espaces publics pour la partie centrale de l'île Seguin

Image

Val de Seine aménagement a lancé un marché pour la réalisation des travaux préparatoires des espaces publics de la partie centrale de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

Deux mois après que les deux permis de construire concernant la réalisation d'un programme de bureaux, de commerces et d'activités au centre de l'île Seguin ont été attribués à Bouygues immobilier, la SPL Val de Seine aménagement, aménageur du site des anciennes usines Renault à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), a lancé une consultation pour la réalisation des travaux préparatoires des espaces publics de la partie centrale de l'île. L'opération prévue sur ce secteur « participe à l'objectif majeur de restructuration de la partie centrale de l'Île Seguin reliant l'esplanade aval à l'ouest et le parvis Daydé à l'est », précisent les documents de marché.

Le programme du promoteur sur ce site prévoit la création de deux lots immobiliers (six bâtiments) de bureaux et d'activités (restaurants, cafés, loisirs...) pour un total de 130 000 m² de SDP dont 123 500 m² de bureaux, de 6 500 m² d'activités et commerces, l'aménagement d'environ 700 places de stationnement en sous-sol et de 1 650 m² d'espaces de stationnement vélos.

Voirie et réseaux

L'objet du marché porte sur l'aménagement non définitif des espaces publics sur la voie centrale avec, notamment, « la mise en œuvre de structures de chaussée adaptées aux usages provisoires projetés, la réalisation des travaux d'adaptation de la galerie multi réseaux et de ses excroissances situées sous cette voie [et] la réalisation de réseaux humides (...) ainsi que des travaux préparatoires nécessaires pour les futures poses des réseaux secs des branchements pour le promoteur. »

Le présent marché comporte une tranche ferme pour les structures de voirie et réseaux définitifs de la voie centrale et le revêtement provisoire, ainsi que les réseaux d'assainissement de l'esplanade aval et du parvis Daydé et une tranche optionnelle pour les protections provisoires pont Seibert et placette Meudon.

[Consulter l'avis](#)